



ADES FORMATIONS
ADES CFA
Allée des Tabacs
47200 Marmande



05 53 79 12 87



05 53 79 00 17



contact@adesformations.fr



www.adesformations.fr



PROGRAMME

LIVRET PÉDAGOGIQUE

Diplôme d'Etat D'Assistant Familial

Code RNCP 41758

Certificateur : Ministère chargé de la solidarité

Date d'enregistrement 17/12/2025

Siège social : Association pour le Développement Economique et Social
9 bis rue Armand Chabrier 47400 TONNEINS

Déclarée à la sous-préfecture de Marmande le 19/08/1987 sous le n° W2001599
Publication au J.O. le 09/09/1987
Enregistrée sous le n° 72 47 00117 47. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° Siret : 342 475 803 00017 – NACE 8559A

L'ADES est certifié Qualiopi au titre des actions suivantes :

- actions de formation
- actions permettant de valider les acquis de l'expérience
- actions de formation par apprentissage

Numéro du Certificat : N°2021/91177.2

Publics visés

Cette formation s'adresse aux salariés en emploi, avec agrément pour accueillir, dans le cadre de la Protection de l'enfance, des mineurs et des jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Voie d'accès

- Formation continue en cours d'emploi
- Via une démarche de VAE

Prérequis

Conformément à l'arrêté du 1^{er} avril 2025, la formation doit être précédée d'un stage de 100 heures préalable à l'accueil du premier enfant et organisé par l'employeur. Ce stage a pour finalité d'acquérir les premières bases de la fonction professionnelle, tant pour favoriser l'intégration de l'assistant.e familial.le au sein de l'institution, que de porter une réflexion sur le positionnement éthique nécessaire à l'exercice du métier. A la demande de l'employeur, l'ADES peut dispenser ce stage dans sa totalité ou partiellement (nous consulter).

Modalités et délais d'accès

- Avoir l'agrément pour exercer le métier d'Assistant familial.
- Avoir un contrat de travail
- Être en situation régulière
- Maîtriser les savoirs de base : capacité à prendre des notes en formation et élaborer des écrits, utiliser un ordinateur (traitement de texte et envoi d'un mail).
- Retourner le devis accepté et signé par l'employeur
- Avoir réuni au premier jour de la formation les documents nécessaires à la constitution du dossier administratif, dont l'attestation de suivi du stage préparatoire à l'accueil d'enfant, prévu à l'article D. 421-43 du CASF, et l'attestation PSC1.

Les dates d'entrée en formation sont indiquées sur le site Internet et sur le dossier d'inscription.

Objectif général de la formation

Se présenter aux épreuves de certification du diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF).

Modalités organisationnelles

- La formation doit être obligatoirement suivie dans un délai de 3 ans après le premier contrat de travail.
- Le parcours de formation est obligatoire et doit être suivi dans son entièreté.
- L'exercice professionnel n'est pas soumis à l'obligation d'obtention du diplôme d'état d'Assistant Familial.

Durée

La formation préparatoire à l'obtention du diplôme d'état, d'une durée de 420 heures, peut se réaliser entre 18 et 36 mois.

L'ADES propose des regroupements d'une journée de 7 heures par semaine (en dehors des mercredis et des vacances scolaires).

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition par blocs de compétences, le nombre d'heures total de la formation varie en fonction du nombre de blocs de compétences à acquérir.

Coût de la formation

Nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Dès l'accueil dans la structure, le référent handicap reçoit dans un cadre confidentiel toute personne souhaitant bénéficier d'aménagement en lien avec une situation de handicap. Il identifie les besoins spécifiques avec la personne au regard de son handicap, et propose, si nécessaire, des adaptations du parcours de formation (pédagogiques, organisationnels, matériels...).

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (places de parking réservées, cheminements marqués, portes adaptées, WC adaptés, etc...).

Référent Handicap : Nathalie Lescouzères - nlescouzeres@adesformations.fr ou 06 04 59 90 67

Toutes les informations complémentaires sur notre site Internet : <https://www.adesformations.fr/deaf>

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE ET CONTACT

L'équipe qui vous accompagnera durant cette formation :

Odile CLINCON, coordinatrice pédagogique du pôle 3 ; oclincon@adesformations.fr

Nelly SUBIRADE, responsable pédagogique ; nsubirade@adesformations.fr

Stephie BERTRAND, secrétaire pédagogique ; sbertrand@adesformations.fr

Diplômes et qualifications des formateurs permanent

Intervenants	Diplômes et titres	DF1	DF2	DF3	DF4
Nelly SUBIRADE	- Master 2 intervention et innovation sociale - Diplôme d'État Educateur Spécialisé - Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur Educateur		X		X
Marilys CHALON	- DU Protection de l'enfance - Master 2 Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence - Mineure de Psychologie clinique et psychopathologie - Mineure de Psychologie de la santé	X	X	X	
Laurence PLANES	- DU Protection de l'Enfance, - Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, - Licence des sciences de l'éducation, - DEUG Littératures et Langues anglophones	X	X	X	
Alexandra LABATTUT	- Diplôme d'État Educateur Spécialisé - Licence 2 Philosophie	X	X	X	

D'autres formateurs.formatrices pourront, ponctuellement, intervenir sur certains domaines de formation, dont les référents de parcours.

Le projet pédagogique de la formation préparatoire au DEAF s'attache avant tout, à répondre à la réglementation relative à sa mise en place, en référence à l'arrêté du 1er avril 2025 relatif au stage préalable à l'accueil du premier enfant et à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF).

Il vise l'acquisition de compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités nécessaires à l'exercice du métier d'assistant Familial, conformément au référentiel professionnel et au référentiel fonctions/activités. Afin d'organiser la formation, l'arrêté prévoit un référentiel de compétences, un référentiel de formation et un référentiel de certification.

1 - Définition de la profession et du contexte d'intervention

L'assistant familial est un travailleur social qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs ou des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance (articles L. 421-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles et articles L. 773-1 et suivants du code du travail) ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs ou des jeunes majeurs accueillis. Le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer au jeune, confié par le service qui emploie l'assistant familial, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.

L'assistant familial assure au quotidien permanence relationnelle, attention, soins et éducation au jeune selon les besoins de ce dernier. Il favorise l'intégration du jeune dans la famille d'accueil en fonction de l'âge et des besoins de celui-ci. Il veille à ce que le jeune y trouve sa place, en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de son service (travailleur social référent, psychologue, psychiatre, chef de service...) et les autres membres de sa famille. Il aide le jeune à grandir, à trouver ou retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie. Il accompagne le jeune dans ses relations avec sa propre famille.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la majorité des assistants familiaux sont employés par les conseils départementaux. Ils le sont également par les services de placement familiaux gérés par des fondations ou associations privées et autorisés par les départements, des services d'accueil familial spécialisé et des services d'accueil familial thérapeutique rattachés aux secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

2 – Contenu et organisation de la formation

Objectifs pédagogiques de la formation

- Acquérir les compétences recensées dans le référentiel de compétences,
- L'émergence et la construction d'une identité professionnelle propre à la fonction d'assistant familial, travailleur social. Ceci consiste, selon nous, à sortir d'une pratique instinctive et intuitive pour accéder à une pratique professionnelle, inscrite dans une commande institutionnelle et mise en œuvre dans une dimension pluriprofessionnelle. Cette position nécessite notamment une prise de conscience de ses principales représentations personnelles, afin de pouvoir s'en dégager, avoir une réflexion plus générale pour porter une analyse et pouvoir développer un point de vue critique et constructif,
- Présenter chaque candidat aux épreuves de certification dès lors que l'apprenant aura souscrit à ses obligations.

Organisation de la formation

La formation préparatoire à l'obtention du diplôme d'Etat d'assistant familial comprend 420h en centre réparties sur 24 mois (60 regroupements d'une journée de 7h quotidiennes).

Conformément au principe de l'alternance, l'établissement employeur est considéré comme site qualifiant, à ce titre, il tient lieu de formation pratique.

Un référent professionnel est désigné par l'employeur dès le stage préparatoire à l'accueil d'enfants. Il accompagnera l'assistant familial jusqu'au terme de sa formation.

L'architecture générale de la formation préparatoire à l'obtention du diplôme d'Etat d'Assistant Familial s'appuie sur un référentiel de formation, décliné en quatre blocs de compétences (BC). Chaque bloc a sa propre logique de certification. Cette construction permet l'accès au diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

BC 1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune (150h)

BC 2 : Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi (95h)

BC 3 : La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ (100h)

BC 4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle (75h)

3- Modalités pédagogiques

Chaque assistant familial bénéficie d'un accompagnement personnalisé tout au long de son parcours de formation.

La référence de parcours (RDP)

Chaque apprenant bénéficiera d'un accompagnement collectif de trois heures à trois heures trente, lors de chaque séquence de référence de parcours, assuré par la même personne, référent individuel de l'assistant familial au sein de l'équipe pédagogique : **le référent de parcours**.

A partir de rencontres régulières, le référent de parcours travaille avec son sous-groupe à l'avancement progressif des écrits. Véritable levier pédagogique, ce dispositif permet de vérifier l'appropriation des notions vues en cours, de les reprendre si nécessaire. Par ailleurs, il constitue l'occasion de travailler la prise de parole, compétence nécessaire pour la certification des blocs 1, 2 et 4 du DEAF, et dans le cadre d'un travail d'équipe (prise de parole en réunion, transmission d'informations...). Ces rencontres régulières permettent un suivi individualisé tout en utilisant l'émulation du collectif.

Le référent de parcours a pour mission d'écouter, de conseiller l'apprenant, de favoriser l'émergence d'un questionnement sur sa pratique afin d'en percevoir toute la dimension professionnelle mais aussi de le soutenir dans son parcours ou face aux difficultés qu'il peut rencontrer.

Outre cette guidance, le référent de parcours organise et participe aux visites en milieu professionnel.

Outils essentiels de l'accompagnement mis en œuvre par le référent de parcours et témoins du cheminement professionnel de la personne en formation, la liste d'écrits professionnels à réaliser pendant le parcours de formation a été arrêtée en fonction des trois blocs de compétences 1, 2 et 4 :

- BC1 : rédaction du Dossier de Pratique Professionnelle (DPP)
- BC2 : écriture portant sur la situation de l'enfant/le jeune et sa famille
- BC4 :
 - un projet de formation,
 - une présentation du contexte professionnel,
 - une présentation du travail d'équipe
 - une présentation des outils de communication professionnelle
 - un bilan de formation.

Modalités de rattrapage

Des modalités de rattrapage sont organisées afin de justifier de la totalité des acquisitions de compétences et pour souscrire à l'obligation d'un parcours complet, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} avril 2025 portant réforme du DEAF. Au-delà des trois jours d'absence, les cours non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage. Si l'absence est supérieure à sept jours ouvrés, aucun rattrapage ne pourra être proposé, le candidat devra recommencer la formation lors d'une prochaine session.

Pour chaque absence, la personne doit alors :

- repérer la séquence manquée à partir du planning,
- prendre connaissance du support de cours posté sur la plateforme collaborative It's Learning,
- remplir et envoyer le document « engagement rattrapage » au secrétariat pédagogique par mail (trame présente sur It's Learning), dans lequel l'apprenant s'engage à rattraper les séquences pendant lesquelles il a été absent.
- répondre aux questions du document de rattrapage pédagogique et l'envoyer au responsable de formation par mail (document déposé sur It's Learning).

L'espace dédié à l'analyse de la pratique professionnelle (GAPP) :

Cette instance apparaît dans les recommandations du Livre vert du travail social paru en 2022, « comme un espace d'expression pour les apprenants en formation professionnelle et les futurs professionnels qui font face à des situations complexes, pour clarifier, construire et assurer leurs positions professionnelles » (Livre vert du travail social, 2022, p.118). Il est intégré transversalement à tous les blocs de formation de l'arrêté du 1^{er} avril 2015 portant réforme de la formation conduisant au DEAF.

Une transversalité porteuse de sens

La transversalité de filières de l'action sociale et médico-sociale offre de nombreux atouts. Elle permet d'envisager l'accompagnement de l'enfant /du jeune dans une logique de parcours, et donc dans une approche plus holistique de l'accompagnement proposé. Cette collaboration interdisciplinaire renforce également la capacité à travailler en équipe, dans l'intérêt de l'enfant/ du jeune, en réponse à ses besoins. Enfin, elle favorise une meilleure reconnaissance des missions de chacun et peut également favoriser la création d'habitude de travail collaboratif.

Une approche participative des enseignements

Les interventions pédagogiques sont préalablement réfléchies au regard d'une approche pratico-pratique, s'appuyant fortement sur la pédagogie active. En effet, l'ADES soutient la participation des apprenants à leur parcours et le fait qu'il soit acteur dans la construction de leur savoir. Nous utilisons pour cela des **méthodes participatives** :

- Pour créer une ambiance, une interconnaissance et une dynamique de groupe :
 - Les ice-breaker ou brise-glaces, pour faire connaissance et introduire des échanges,
 - Le speed-boat : métaphore du bateau pour coconstruire une vision partagée dans un groupe, et plus largement dans un travail d'équipe,
 - La météo des émotions, pour apprendre à se connaître, se raconter et instaurer une certaine horizontalité entre les participants.
- Pour permettre l'expression, créer des échanges et une réflexion collective sur un sujet/une thématique :
 - Le photolangage, utilisé pour faciliter l'expression et l'échange en groupe en s'appuyant sur des images et travailler sur les représentations,
 - Les débats mouvants pour permettre aux apprenants de se positionner face à une affirmation polémique et apprendre à argumenter son point de vue,
 - Le word café afin de créer du dialogue, partager des connaissances et des idées.

- Pour permettre un travail de recherche et de réflexion :
 - Travail en sous-groupe pour mener des réflexions de manière collégiale,
 - Travail à partir de situations réelles ou fictives pour favoriser le lien entre la théorie et la pratique.
 - Classe inversée (document d'appui transmis avant la séquence et reprise lors de la séquence),
- Pour s'auto-évaluer dans l'acquisition de connaissances :
 - Questionnaires (google form, plateforme de partage it's learning),
 - Quizz numériques interactifs (Wooclap, Kahoot, Quizzbox ...)
- Pour évaluer le parcours de formation (bilan de formation) :
 - Questionnaires numériques (google form, it's learning),
 - Travail à partir de supports photos et/ou audio,
 - ATF (analyse de trajet de formation) permettant de recueillir le niveau de satisfaction du parcours de formation (proposé 4 fois durant le parcours).

A cela s'ajoute des **méthodes expérientielles** qui prennent la forme d'ateliers où les assistants familiaux sont mis en situation concrète : jeu de rôle (sur la communication professionnelle), théâtre forum (sur le travail d'équipe), par exemple.

Une plateforme collaborative et de partage, « it's learning », est utilisée afin de pouvoir transmettre les supports dématérialisés (supports de cours, articles, textes...) et ainsi s'inscrire dans une démarche écoresponsable. Cette plateforme sert également à proposer des exercices afin d'évaluer les connaissances et la compréhension des enseignements mais aussi à partager des articles, bibliographie, etc pour faciliter l'engagement dans une poursuite d'apprentissage.

Référentiel fonctions-activités

Accueil de l'enfant/du jeune et prise en compte de ses besoins et droits fondamentaux	Accompagnement éducatif et social de l'enfant/du jeune	Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec le cercle familial élargi	La place de l'enfant/du jeune au sein de la famille d'accueil: de son arrivée à son départ	Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle
- Réaliser les soins nécessaires au maintien de l'hygiène et de la bonne santé de l'enfant/du jeune en intégrant ses limites d'intervention. - Être attentif à la santé de l'enfant/du jeune au quotidien (accès aux soins et suivi de sa santé). - Assurer la sécurité de l'enfant/du jeune dans son environnement et à l'extérieur de son environnement. - Tendre à assurer un rythme de vie équilibré à partager (repas, sommeil, activités...). - Assurer une disponibilité relationnelle, favoriser un sentiment de sécurité affective. - Écouter l'enfant/le jeune, l'aider dans la compréhension de ses émotions et l'expression de ses besoins. - Observer l'enfant/le jeune, identifier les éléments à transmettre relatifs à son développement physique, psychique, intellectuel et social de l'enfant/du jeune permettant de participer à l'évaluation de sa situation. - Observer, repérer et transmettre tout élément sous tendant un état de détresse ou un problème de santé pouvant compromettre le développement de l'enfant/du jeune. Assurer au sein du domicile, un espace personnel adapté aux besoins et à la personnalité de l'enfant/du jeune.	- Accompagner le développement de l'autonomie, de la socialisation du nouveau-né au jeune adulte - Accompagner la période de maturation à l'adolescence. - Accompagner le passage à la majorité et le changement de situation de l'enfant. - Accompagner l'intégration en milieu ordinaire (école, monde du travail, de la culture, du loisir, réseaux sociaux) par des actions de soutien et de médiation et favoriser la constitution d'un réseau. - Accompagner et favoriser les apprentissages dont le suivi scolaire ou le suivi de l'insertion professionnelle. Dans le cadre de son projet, organiser avec l'enfant/le jeune, les activités périscolaires, culturelles et les loisirs et stimuler ses capacités créatrices. - Favoriser l'expression, la participation de l'enfant/du jeune à son projet de vie et aux décisions qui le concernent. - Transmettre les notions élémentaires en matière d'hygiène et de sécurité.	- Participer à l'identification, et/ou au maintien et/ou à la construction des liens de l'enfant/du jeune avec sa famille et avec des tiers identifiés comme personne ressources. - Aider l'enfant/le jeune à vivre entre plusieurs cadres de vie de famille. - Participer à la mise en œuvre du projet pour l'enfant/le jeune dans le respect de la place des parents. - Communiquer de manière adaptée avec la famille et/ou les tiers identifiés comme personnes ressources, dans la limite de ses responsabilités.	- Accueillir et offrir dans son espace familial et de vie, un environnement, adapté aux besoins d'un enfant/d'un jeune en termes de confort et de sécurité, en l'y associant si possible. - Proposer un cadre familial à l'enfant/au jeune lui permettant de se construire au regard de repères familiaux. - Veiller à l'épanouissement de l'enfant/du jeune dans son quotidien au sein de la famille d'accueil et en tenant compte de son histoire et de son environnement - Préparer et gérer l'évolution des fonctions et des places de chacun des membres de la famille d'accueil au cours des différents temps de l'accueil. - Préparer les séparations de l'enfant/du jeune et l'accompagner dans ces passages.	- Participer à la vie de l'institution et aux différentes instances. - Mobiliser les différents acteurs de l'institution et les partenaires dans le cadre du projet pour l'enfant/le jeune. - Participer avec l'ensemble de l'équipe à l'élaboration des objectifs, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pour l'enfant/le jeune. - Dans le cadre de réunions pluriprofessionnelles, participer à l'évaluation de la situation de l'enfant/du jeune et de ses besoins. - Communiquer régulièrement à partir de ses observations et de ses analyses, avec les différents professionnels de l'équipe sur le quotidien de la vie de l'enfant/du jeune et son évolution dans le respect de sa parole et de son intérêt. - Accompagner l'enfant/le jeune dans ses relations avec les autres membres de l'équipe et partenaires. - Favoriser la participation de l'enfant/du jeune à des instances collectives. - Participer à des actions de formation professionnelle et d'échange sur les pratiques. - Avoir une veille sur les connaissances relatives à son champ professionnel et actualiser ses compétences professionnelles.

Remarque : conformément à la définition de la profession, le terme « enfant » dans ce document désigne indifféremment « l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur ».

Référentiel de compétences

Blocs de compétences	Compétences	Indicateurs de compétence
BC1. Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune	1.1. Connaître les besoins physiologiques, affectifs, physiques, de soin, de protection et de sécurité de l'enfant/du jeune et y apporter les réponses adaptées	Repérer et identifier les besoins de soins physiologiques et physiques de l'enfant/du jeune Organiser et réaliser des pratiques de soins et d'hygiène répondant aux besoins repérés Adapter sa pratique aux besoins physiques, affectifs et psychiques de l'enfant/du jeune Identifier les éléments permettant de prévenir, soutenir ou améliorer la santé de l'enfant/du jeune Répondre aux besoins de sécurité physique, affective de l'enfant/du jeune Adapter l'accueil aux besoins, aux attentes, aux ressources de l'enfant/du jeune Adapter le cadre, le rythme et l'hygiène de vie au développement de l'enfant/du jeune, en respectant sa personnalité et son intimité Respecter le rythme de l'enfant/du jeune
	1.2. Repérer dans l'environnement de l'enfant/du jeune, les potentiels risques d'insécurité ou de danger, transmettre et alerter en collaboration avec les autres membres de l'équipe	Evaluer les dangers et les risques dans l'environnement de l'enfant/du jeune Communiquer au moment opportun avec les interlocuteurs/partenaires sur toutes situations présentant un risque d'insécurité ou de danger
	1.3. Accompagner son développement au regard de la singularité de la situation de placement et de séparation de l'enfant/du jeune	Construire le lien affectif sécurisé avec l'enfant/le jeune en tenant compte de sa singularité Assurer une disponibilité auprès de l'enfant/du jeune Créer les conditions favorables à l'expression et soutenir la parole Contribuer à la réassurance et à l'estime de soi de l'enfant/du jeune Identifier et soutenir la créativité de l'enfant/du jeune Proposer des modalités relationnelles et éducatives adaptées aux potentialités de l'enfant/du jeune Encourager l'autonomisation de l'enfant/du jeune Favoriser les interactions de l'enfant/du jeune avec son environnement (social, scolaire, culturel, nature, groupe) Etre à l'écoute et prendre en considération les émotions de l'enfant/du jeune Poser un cadre sécurisant/ convenant à l'enfant/au jeune Proposer à l'enfant/au jeune des ressources et des activités de découvertes, culturelles, de loisir, sportives qui lui permettent d'enrichir ses capacités en accord et en lien avec le projet pour l'enfant/le jeune

BC1. Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune	1.4. Ecouter l'enfant/le jeune et observer ses réactions, son comportement, ses émotions pour lui apporter des réponses éducatives et affectives adaptées	Connaître les différentes modalités d'expression de l'enfant/du jeune pour une meilleure compréhension de son développement, de sa singularité Créer les conditions d'une écoute pour permettre l'expression de l'enfant/du jeune Développer ses capacités d'observation et d'écoute Mobiliser dans le quotidien des outils favorisant l'observation
	1.5 Contribuer et faciliter l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant/du jeune	Repérer les besoins et les envies d'un enfant/d'un jeune en terme d'orientation, de scolarité et de formation Permettre à l'enfant/au jeune de s'inscrire dans un environnement social adapté, en fonction de son âge et de ses spécificités. Contribuer à l'accès à l'autonomie Repérer avec les autres membres de l'équipe les différents lieux et acteurs en lien avec la santé, la scolarité, l'insertion et veiller à l'accompagnement de l'enfant/du jeune dans le respect du contexte d'intervention Répondre aux besoins de sécurité physique, affective de l'enfant/du jeune
	1.6 Préparer l'enfant et l'accompagner dans les périodes de séparation, de changement de vie	Soutenir l'enfant/le jeune dans le récit de son histoire Sécuriser l'enfant/le jeune dans les différentes étapes de sa vie Soutenir l'enfant/le jeune dans les périodes de séparation Repérer les effets de ces passages dans la vie de l'enfant/du jeune Travailler en équipe la continuité de l'accueil et le cas échéant les changements Permettre à l'enfant/le jeune d'exprimer ses émotions autour de son accueil, son quotidien, son projet de vie Observer, écouter les attitudes expressions de l'enfant/du jeune Créer les conditions favorables à l'expression de l'enfant/du jeune Sécuriser l'enfant/le jeune dans les différentes étapes de sa vie
BC2. Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi	2.1. Adapter sa communication avec l'enfant/le jeune, ses parents et/ou son cercle familial élargi dans le respect du cadre d'accueil et institutionnel	Observer les relations de l'enfant/du jeune avec son entourage et leurs effets sur l'enfant/le jeune Se situer et adapter son langage et son écoute au regard des différentes situations d'interaction Tenir compte de sa place et l'ajuster dans les rencontres avec la famille
	2.2. Ecouter l'expression des sentiments et les émotions de l'enfant/du jeune sur sa vie familiale et l'aider à s'exprimer si besoin	Créer les conditions de l'écoute sur la vie familiale de l'enfant/du jeune Accueillir et prendre en compte la parole de l'enfant/du jeune
	2.3. Contribuer à la conception, à l'évolution, à l'évaluation et à la mise en œuvre du projet pour l'enfant/le jeune dans le respect de l'autorité parentale, de la place de la famille et du cadre de l'accueil, dans l'intérêt de l'enfant/du jeune	Mettre en œuvre au quotidien les objectifs du projet pour l'enfant/ le jeune Pouvoir restituer la parole de l'enfant/du jeune Partager et transmettre ses observations Argumenter ses propositions éducatives Proposer des réajustements de l'action éducative Contribuer à la mise en œuvre des modalités de liens entre l'enfant/le jeune et ses parents et le cercle familial élargi, dans le respect des décisions de protection et de l'intérêt de l'enfant/du jeune

BC3. La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil: de son arrivée à son départ	3.1. Développer les conditions d'un accueil afin d'intégrer l'enfant/le jeune dans sa famille d'accueil et de lui donner des repères et de favoriser l'adaptation réciproque	Construire un espace de vie pour l'enfant/le jeune adapté à son âge, à ses besoins qui respecte son intimité physique et psychique Être attentif et prendre en compte les qualités des relations entre enfants/jeunes au sein de la famille d'accueil S'adapter aux situations imprévues
	3.2. Maintenir un équilibre de la place et des fonctions de chacun au sein de la famille d'accueil, favoriser et harmoniser les relations	Être attentif à la place et aux rôles de chacun Prendre en compte les relations et interactions entre les enfants accueillis Partager en équipe autour des interactions entre les membres de la famille d'accueil et l'enfant/le jeune, dans le respect de sa parole et de son intérêt Etablir une relation privilégiée et individualisée avec chacun
	3.3. Savoir proposer des repères éducatifs pour aider l'enfant/le jeune à se construire en lien avec le projet pour l'enfant/le jeune	Assurer une cohérence éducative et donner des repères familiaux sécurisants Adapter ces repères familiaux sécurisants en fonction de la singularité de l'enfant/du jeune Adapter ces repères familiaux sécurisants en fonction de la singularité de l'enfant/du jeune
BC4. Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle	4.1. Partager ses observations, ses propositions sur l'enfant/le jeune nécessaires à la compréhension de l'enfant/du jeune et à son accompagnement afin de les analyser en équipe	Identifier, ordonnancer, hiérarchiser et sélectionner les informations à transmettre Transmettre ses propres observations Participer à l'analyse des informations transmises Coopérer avec d'autres professionnels de son service, solliciter leurs avis, leurs connaissances, leurs compétences S'inscrire dans un travail d'équipe
	4.2. Transmettre les éléments préoccupants au regard de la législation en vigueur et du fonctionnement du service	Connaître le cadre de son intervention Identifier et hiérarchiser tout élément à transmettre Transmettre les éléments aux interlocuteurs appropriés
	4.3. Gérer l'urgence et les situations de crise en collaboration avec les autres membres de l'équipe	Identifier les situations d'urgence ou de crise Connaître les champs d'action des différents membres de l'équipe Agir de manière adaptée par rapport à la situation
	4.4. Questionner, partager et ajuster sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les moyens proposés	Avoir une démarche réflexive sur sa pratique professionnelle S'appuyer sur les ressources institutionnelles Identifier ses besoins en formation S'appuyer sur les ressources institutionnelles
	4.5. Situer son action dans son cadre d'intervention (cadre légal, fonctionnement du service, dispositifs, acteurs et réseaux)	Identifier le cadre légal, les dispositifs, le fonctionnement du service, dans lequel se situe son action Identifier les différents acteurs et réseaux avec lequel il est amené à travailler, interagir Repérer et respecter les places, fonctions et responsabilités de chacun et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants

BC4. Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle	4.6. Mobiliser ses expériences, les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans l'accueil de l'enfant/du jeune	Repérer et faire le lien entre ses expériences, ses connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans l'accueil de l'enfant/du jeune et dans le cadre institutionnel
	4.7. Communiquer verbalement et par écrit en direction de tous les partenaires inscrits dans l'accompagnement et ce, dans les limites de ses responsabilités	Communiquer de manière adaptée Identifier les différents types d'écrits, les élaborer et les rédiger en fonction des interlocuteurs Utiliser les différents outils de communication propices aux situations

Référentiel de certification

Blocs de compétences	Intitulé et Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification
BC 1 - Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune	Dossier de pratique professionnelle 1) Epreuve de dossier de pratique professionnelle : réalisation d'un dossier de pratique professionnelle à partir d'une situation éducative vécue: - Présentation de la situation, des observations et des questions soulevées - Analyse étayée à partir de références théoriques - Propositions éducatives La situation choisie par le candidat peut être la même que celle de l'épreuve du bloc 2. 2) Epreuve orale du dossier de pratique professionnelle : présentation du dossier de pratique professionnelle et échange avec le jury Le temps d'échange suivant la présentation du dossier doit permettre d'évaluer l'appropriation des compétences à mettre en oeuvre dans l'exercice du métier.	1) Epreuve de dossier de pratique professionnelle: organisée par la DREETS coefficient 1 la correction du support écrit est assurée par les mêmes examinateurs que l'épreuve orale Le dossier est noté par les membres du jury avant la soutenance orale. La note est attribuée avant l'audition du candidat 2) Epreuve orale du dossier de pratique professionnelle: organisée par la DREETS en centre d'examen coefficient 1	1) Rédaction du dossier de pratique professionnelle: entre 12 et 15 pages 2) Epreuve orale du dossier de pratique professionnelle: 30 minutes (temps de présentation : 10 minutes, temps d'échanges : 20 minutes) Correcteurs/examineurs Un formateur et Un professionnel exerçant dans le champ de la protection de l'enfance et titulaire soit d'un diplôme d'Etat au moins de niveau 4 soit du diplôme d'Etat d'assistant familial et ayant exercé au moins 3 ans ce métier

Blocs de compétences	Intitulé et Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification
BC 2 - Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi	Epreuve orale relative à une situation portant sur l'enfant/le jeune et sa famille Epreuve orale relative à une situation portant sur l'enfant/le jeune et sa famille: épreuve basée sur une situation vécue par le candidat. Cette situation doit être explicitée par un support écrit (2 à 3 pages) non noté. La situation choisie par le candidat peut être la même que celle de l'épreuve du bloc 1. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à adapter sa communication et écouter l'expression des sentiments de l'enfant/du jeune dans le cadre du PPE (projet pour l'enfant/le jeune)	L'épreuve est organisée en cours de formation par et/ dans l'établissement de formation coefficient 1	30 minutes : un temps de présentation de la situation de maximum 10 minutes, puis temps d'échanges Correcteurs/examineurs Un formateur et Un professionnel exerçant dans le champ de la protection de l'enfance et titulaire soit d'un diplôme d'Etat au moins de niveau 4 soit du diplôme d'Etat d'assistant familial et ayant exercé au moins 3 ans ce métier

Blocs de compétences	Intitulé et Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification
BC 3: La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil: de son arrivée à son départ	Epreuve écrite- étude de cas Epreuve d'analyse d'une situation d'accompagnement/d'accueil d'un enfant/ jeune proposée par l'établissement de formation L'épreuve est sous forme de réponses à des questions posées par les établissements de formation. Toutes questions type questions à choix multiples (QCM) sont exclues	Epreuve organisée par et/ dans l'établissement de formation	2 heures Correcteurs/examineurs Un formateur et Un professionnel exerçant dans le champ de la protection de l'enfance et titulaire soit d'un diplôme d'Etat au moins de niveau 4 soit du diplôme d'Etat d'assistant familial et ayant exercé au moins 3 ans ce métier

Blocs de compétences	Intitulé et Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification
BC 4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluri-professionnelle	"Soutenance orale portant sur un écrit professionnel" "Soutenance orale à partir d'un écrit anonymisé concernant tout élément (dénomination, localisations...) qui pourrait permettre d'identifier les enfants/les jeunes accueillis, les personnes de leurs entourages, les professionnels intervenant dans la situation et les institutions concernées. Cet écrit est produit par le candidat dans l'exercice de sa pratique professionnelle. L'épreuve orale doit permettre d'évaluer sa capacité à partager ses observations, mettre en avant l'objectif de l'écrit sur lequel il s'appuie et le choix de ce type d'écrit pour cette communication Pour cela il devra exposer la démarche qui conduit à ce type d'écrit et la dimension relationnelle du travail d'équipe NB: Il faudra que l'établissement de formation obtienne une confirmation par l'employeur sur le fait que cet écrit a bien été réalisé dans le cadre de la pratique professionnelle du candidat	Epreuve organisée par et/ dans l'établissement de formation	40 minutes : 10 minutes de présentation de la démarche + 30 minutes d'échanges Correcteurs/examineurs Un formateur et Un professionnel exerçant dans le champ de la protection de l'enfance et titulaire soit d'un diplôme d'Etat au moins de niveau 4 soit du diplôme d'Etat d'assistant familial et ayant exercé au moins 3 ans ce métier

Remarque : Le candidat valide les blocs de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque épreuve de certification

Référentiel de formation

Domaines de formation	Contenus
Domaine de formation 1: Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune 150 heures	UF1 Les besoins de l'enfant/du jeune -Les besoins fondamentaux de l'enfant/du jeune et les spécificités des besoins des enfants/des jeunes protégés -Hygiène alimentaire quotidienne et troubles de l'alimentation - Intimité physique et psychique en fonction de l'âge et de l'histoire de l'enfant/du jeune -Questions de santé relatives à la petite enfance et à l'adolescence -Processus d'attachement de séparation, d'individuation -Les étapes du développement de l'enfant / du jeune (approches physique, psychique et relationnelle, affective et sexuelle, rythmes biologiques...)
	UF2 Sciences psycho- sociales - le développement de l'enfant/du jeune et ses troubles -Repérage des signes de malaises physiques et psychiques et recherche de réponses possibles -Processus de déviance et conduites à risque: Le repérage des risques ou des mises en danger -Interprétation relative à l'évolution psychoaffective et au vécu de l'enfant/du jeune -Le développement neuro affectif, l'impact du milieu sur le développement précoce et la santé psychique de l'enfant/du jeune
	UF3 L'accompagnement éducatif de l'enfant/du jeune -L'accueil des enfants/ des jeunes à besoin spécifique (troubles, handicap et déficience intellectuelle...) et réflexion sur l'accueil et l'accompagnement adapté -Processus d'autonomisation et accompagnement de l'enfant/du jeune aux divers niveaux (physiologique, somatique, sensoriel, psychomoteur, affectif, social, cognitif...) -La stabilité des repères et les rites quotidiens -Interculturalité - dimension religieuse et rites de certaines cultures; connaissances sur le fonctionnement d'autres cultures et sur leur sens pour l'enfant/ le jeune -Les domaines culturels et les loisirs dans le développement de l'enfant - le partage des temps de loisirs et les rythmes adaptés à l'enfant/ le jeune -Le rôle et les difficultés des apprentissages dans le développement de l'enfant/du jeune et ses accompagnements
Domaine de formation 2: Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi 95 heures	UF1 La place des parents et du cercle familial élargi - Rôle des parents, place d'autres adultes dans la structuration de l'identité de l'enfant/du jeune et les axes de la parentalité - Connaissances sur la famille et ses évolutions - Le maintien de la place réelle et/ou symbolique des parents - la référence aux parents et/ou le partage avec eux d'éléments de la vie quotidienne - La complexité des relations de l'enfant/du jeune avec son cercle familial élargi
	UF2 La situation spécifique des enfants/jeunes séparés de leur famille - Les effets de la dys-parentalité et des violences intrafamiliales sur le développement affectif, social, psychologique et intellectuel de l'enfant/jeune - Les effets et les conséquences de la séparation et du placement de l'enfant/du jeune dans son accompagnement - Problématiques liées à son évolution psychique en lien avec la situation de ses parents - Accompagnement de l'enfant/du jeune et absence des parents, la pluri-parentalité
	UF3 Le projet pour l'enfant/le jeune (PPE) - Contexte et cadre juridique du PPE (projet pour l'enfant) - Méthodologie du PPE (projet pour l'enfant)

Domaine de formation 3: La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ 100 heures	UF1 La famille d'accueil - Dynamique de l'accueil familial - Les différents membres de la famille d'accueil: place et rôle par rapport à l'enfant/au jeune accueilli et effets de cette prise en charge - L'accueil familial comme suppléance familiale: la fonction parentale et les axes de la parentalité
	UF2 Le lien entre l'enfant/le jeune et sa famille d'accueil - Aspect relationnel et affectif de la prise en charge de l'enfant/du jeune - Comprendre les comportements de l'enfant/du jeune en tant que phénomène de répétition et phénomène réactionnel au nouvel environnement - Conflit de loyauté
	UF3 La relation entre l'assistant familial et les parents - L'accompagnement au départ - La nécessité d'un tiers institutionnel dans la relation entre l'assistant familial et les parents de l'enfant/du jeune - Les effets des contacts directs des enfants/des jeunes avec leurs parents dans la relation entre l'assistant familial et l'enfant/le jeune
Domaine de formation 4: Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle 75 heures	UF1 Le contexte d'intervention de l'assistant familial - Le contexte législatif et réglementaire dans ce domaine : droit de la famille, droit de l'enfant, droit de la protection de l'enfance - Le cadre institutionnel et administratif de la prise en charge de l'enfant/du jeune accueilli - Evolution historique et apports spécifiques de l'accueil familial permanent dans les dispositifs légaux d'aide aux familles et de protection juridique et administrative de l'enfance - L'assistant familial en tant que relais de l'institution dans laquelle il travaille (sentiment d'appartenance à une institution).
	UF2 Travail en équipe pluriprofessionnelle - Coordination et travail en équipe pluriprofessionnelle (questions du secret professionnel, des visites à domicile, de la communication avec les intervenants psychosociaux et administratifs...) - Violences institutionnelles, maltraitements
	UF3 Transmission de l'information et communication professionnelle - Les instances et les outils de travail de l'AF - Les écrits professionnels - Recueil, traitement et transmission des informations à l'oral et à l'écrit - Connaissances de base sur les technologies de l'information, des multimédias et des réseaux sociaux: utilisation, avantages et gestion des risques

Remarque : UF transversale à tous les blocs : Méthodologie et positionnement professionnel comprenant Analyse des pratiques et Accompagnement à l'écriture.

- **Les réunions Analyse du Trajet de Formation (ATF)**

L'Analyse du Trajet de Formation est une instance collective qui rassemble l'ensemble de la promotion. Complémentaire des autres temps collectifs vécus au sein de l'ADES (référence de parcours), elle contribue à structurer et à sécuriser le parcours de formation.

L'ATF est un espace de parole qui a pour objectif de contextualiser le parcours collectif, de poser avec discernement des problématiques qui peuvent « parasiter » le vécu de la formation, d'échanger sur les atouts et les points d'amélioration à apporter.

Animée par la responsable de formation, sur une durée d'1h00, lors des regroupements au sein de l'établissement, l'ATF est aussi un espace de régulation et de clarification par rapport aux questionnements posés tout au long de la formation.

- **La Commission Pédagogique de Régulation (cf règlement intérieur en annexe)**

Cette instance accompagne les stagiaires rencontrant des problématiques qui peuvent mettre en difficulté leur parcours de formation (absentéismes, difficultés financières et/ou personnelles, problèmes de santé...). Par ailleurs, elle étudie les demandes de report de formation ainsi que les modalités éventuelles d'arrêt de formation. Elle est présidée par le directeur de l'ADES, et comprend le responsable de formation, les délégués représentant les étudiants, stagiaires ou apprentis de la promotion considérée.

- **La commission disciplinaire (cf règlement intérieur en annexe)**

Elle peut être saisie afin de traiter des manquements au règlement intérieur, au code de la propriété intellectuelle, ou un comportement pouvant porter atteinte aux personnes, aux biens d'autrui ou à l'ordre public. Peuvent être pointées également les difficultés ou dysfonctionnements durant le parcours de formation d'un stagiaire ou étudiant (*exemple : **non-respect du seuil d'alerte d'absentéisme fixé à 3 jours***).

En cas de manquement grave, la commission disciplinaire peut décider d'un avertissement ou d'une décision pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la formation.

*L'ADES vous souhaite **un bon parcours de formation**.*

En cas de difficultés, même passagères, la responsable de formation sera à votre écoute. Il vous sera toujours conseillé de vous adresser à la responsable afin de trouver une solution, dans le respect des textes en vigueur, vous permettant, ainsi, de poursuivre votre formation dans les meilleures conditions.

